

*PROGRAMME d'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE
des ENSEIGNANTS CHERCHEURS CONFORMEMENT
aux PRINCIPES de la VEILLE*

*CELLULE d'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE
des ENSEIGNANTS CHERCHEUR, selon le principe
de la VEILLE (C.A.P.E.V.)*

*Conférence des cadres de l'UFAS1
Samedi 17-11-18*

Membres de la **CAPEV** :

- 1. Pr. HARZALLAH Daoud : membre, Vice-recteur,**
- 2. Pr. HAMIDOUCHE Mohamed : membre, DAQ**
- 3. AKKI ALOUANI Aoumeur : coordinateur, représentant les sciences sociales**
- 4. Mme HAMOUICHE : membre représentant les langues.**

Cette intervention porte principalement sur quatre points :

- I. organisation, objectifs et organes d'encadrement,**
- II. bilan de l'accompagnement des enseignants-chercheurs recrutés en 2015-2016 et 2016-2017,**
- III. planning et déroulement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs recrutés en 2017-2018.**
- IV. Réorganisation de l'accompagnement pédagogique des enseignants nouvellement recrutés (septembre 2018).**

La formation pédagogique des enseignants nouvellement recrutés dès la première année de leur recrutement fait parti de la **stratégie du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique visant à relever le défi de la **qualité de l'enseignement supérieur**.**

I - organisation, objectifs et organes d'encadrement

L'**organisation** de la formation de l'enseignant chercheur nouvellement recruté, ses **objectifs** ainsi que les **organes** d'encadrement et de suivi sont fixés par deux arrêtés :

- I. Arrêté n°1636** du 29 octobre 2016 portant création d'une **Commission Nationale de pilotage et de suivi de la mise en œuvre** du programme d'accompagnement pédagogique au profit de l'enseignant chercheur.
- II. Arrêté n°932** du 28 juillet 2016 fixant un **référentiel de compétences** et une proposition de **programme** basée sur l'acquisition des compétences citées dans le référentiel de compétences.

A. Commission nationale de pilotage et de suivi :

- **Dans son art.2, l'arrêté n°1636 fixe les missions de la commission nationale chargée d'assurer la bonne conduite des cellules créées au niveau de chaque établissement universitaire.**
- **Elle est chargée de veiller à l'organisation, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du programme national d'enseignement pédagogique conformément aux principes de veille pédagogique,**

B. C.A.P.E.V :

1. Missions (art.3 de l'arrêté n°932) :

- a. Proposer** les stratégies pédagogiques d'enseignement et de formation supérieurs,
- b. Mise en œuvre** du programme national d'accompagnement pédagogique et le notifier aux enseignants concernés,
- c. Sélectionner** les enseignants intervenant dans la formation,
- d. Évaluer** la participation des enseignants concernés par la formation.

2. Programme d'accompagnement pédagogique (L'art.4 de l'arrêté n° 932) :

- a. L'enseignement des principes de la **législation** universitaire,
- b. Introduction à la **didactique** et à la **pédagogie**,
- c. **Psychologie** et **psychosociologie** de la relation pédagogique,
- d. Les modalités de **conception** de l'**élaboration** des cours, et **communication** pédagogique,
- e. Les modalités d'**évaluation** des étudiants,
- f. L'enseignement à distance,
- g. L'utilisation des **TIC** pour l'enseignement. »

3. Objectifs du programme d'accompagnement pédagogique :

- a. Une action d'accompagnement pédagogique professionnellement réussie, efficace et efficiente ;**
- b. Intégration des différents savoirs à acquérir par l'enseignant pour réaliser ses tâches d'enseignement ;**
- c. Meilleure gestion des parcours de formation des enseignants ;**
- d. Acquisition et le renforcement de la culture de qualité dans le processus de formation des enseignants ;**
- e. Mise en œuvre des moyens à développer par les établissements en utilisant les ressources disponibles aux niveaux micro, méso et macro.**

II - bilan de l'accompagnement des enseignants-chercheurs recrutés en 2015-2016 et 2016-2017:

1^{er}ement : enseignants-chercheurs recrutés en 2015-2016

1. 49 enseignants ont bénéficié de l'accompagnement pédagogique. Ils sont recrutés par deux Facultés et un Institut.

Faculté/Institut	Nombre
SECG	21
SNV	14
IAST	14
Total	49

2. **15 enseignants** appartenant aux différentes facultés et Instituts de l'UFAS 1 ont assuré les enseignements répartis en **22 thèmes différents**.
 3. La formation aux « TIC et pratiques pédagogiques qui devait être assurée par le CTE de l'UFMC a du être transféré au CTE local à cause des problèmes techniques de communication en ligne avec Constantine.
- Evaluation de la formation aux « TIC et pratiques pédagogiques » est organisée en trois phases, selon un planning national :
- Avis d'un '**testeur**' choisi par chaque candidat;
 - Une phase de **pré-évaluation** de la production en accédant aux cours diffusés sur la plate-forme;
 - Une phase de **présentation des travaux** devant un **comité d'évaluateurs** (chef département, chef de filière, responsable du domaine, un enseignant du département et un enseignant hors département).

- ❑ La «**semaine du numérique**» destinée à l'évaluation de la formation aux '**TIC et pratiques pédagogiques**' allant du 18 au 20 septembre 2017 est organisée, précédée d'une cérémonie, en présence de Mr. le Recteur, le Staff de l'Université, les membres des jurys et les enseignants concernés, pour expliquer l'importance de cet évènement pour notre université.
- ❑ Pour la formation aux « TIC et pratiques pédagogiques » des enseignants recrutés en 2016 et 2017, le comité de formateurs a décidé de prendre en charge la totalité de cette formation, utilisant la plateforme Moodle de l'Université et les compétences du CTE local.

4. Planning de la formation (lundi de chaque semaine) :

- **Programmé : de janvier à juin 2017.**
- **Réalisé : de janvier à novembre 2017**

☐ Causes du retard :

- **Sous encadrement des facultés et Institut concernés par cette formation (SECG, IAST et SNV), d'où recrutement;**
- **Report répétés de séances : empêchement des enseignants formateurs retenus dans leur département, malgré le planning fixé par le comité des formateurs (surveillances aux examens, charges pédagogiques ponctuelles...).**
- **problèmes organisationnels, humains et matériels surmontés grâce à l'engagement fort de Mr. le Recteur et des membres du comité des formateurs.**

2^{ème}ement : enseignants-chercheurs recrutés en 2016-2017

1. 43 enseignants ont bénéficié de l'accompagnement pédagogique. Ils sont recrutés par quatre Facultés et deux Instituts.

Faculté/Institut	Nombre
SECG	17
SNV	13
FS	05
FM	03
IAST	03
IOPM	02
Total	43

- 2. L'accompagnement est assuré par 13 enseignants formateurs appartenant tous à l'UFAS.**
- 3. La formation a duré cinq mois, allant du 17-12-2017 au 12-04-2018,**
- 4. Comme la fin d'année 2017-2018 étant très chargée : 40^{ème} anniversaire de l'UFAS, évaluation externe de l'université..., l'évaluation est reportée à la rentrée, en septembre 2018,**
- 5. La cérémonie de remise des attestations sera programmée une fois les conditions organisationnelles sont réunies.**

□ Evaluation de l'accompagnement pédagogique des enseignants recrutés en 2016-2017 :

➤ D'après les décisions prises par les membres de la CAPEV et les formateurs (réunion de la CAPEV du 15-05-2018 et celle de la CAPEV avec les formateurs du 30-05-2018),

l'évaluation est triple :

1. Selon l'**assiduité** des enseignants,
2. Production d'un **cour en ligne** utilisant la plateforme Moodle (le Dr. Mansouri, responsable du CTE est chargé d'évaluer les travaux des enseignants),
3. Passage de chaque enseignant devant un **jury** composé de formateurs pour une évaluation selon l'Approche Par Compétence –APC.

- **Deux attestations** sont délivrées pour les enseignants qui auront obtenu un note moyenne de A ou B :
 1. une **première** attestation pour les travaux portant sur les TIC et pratiques pédagogiques, signée par Mr. le Recteur et le responsable du CTE.
 2. une **deuxième** attestation signée par Mr. le Recteur et le coordinateur de la CAPEV , selon le modèle envoyé par le MESRS.
- L'attestation est délivrée à l'enseignant qui aurait obtenu A ou B, calculée à partir des trois notes (assiduité, TIC et jury) et selon les taux suivants : 10% pour les TIC, 20 % pour l'assiduité et 70% pour la note du jury.

III. **planning et déroulement** de l'accompagnement des enseignants-chercheurs recrutés en 2017-2018

- 1. 37** enseignants bénéficie de l'accompagnement pédagogique. Ils sont recrutés par cinq Facultés et deux Instituts (34 liste initiale).

Faculté/Institut	Nombre
SECG	07
SNV	07
FS	06
FM	02
IAST	03
IOPM	02
Faculté de Technologie	07
Total	34

- ❑ **La formation est programmée du 04/10/18 au 17/01/19 :**
 - **pour 21 thèmes : les jeudi de chaque semaine de 8.30 à 13.30,**
 - **Pour l'anglais : répartis en deux groupes utilisant le laboratoire de langues de la faculté des SECG, chaque :**
 - ✓ **jeudi** après midi
 - ✓ **samedi** après midi.

IV. Réorganisation de l'accompagnement pédagogique des enseignants nouvellement recrutés (septembre 2018).

- ❑ Après une expérience de plus de deux années depuis le lancement de cette formation, le ministère a décidé d'**évaluer** l'expérience acquise en engageant une **réflexion** au sein de la commission nationale de la formation pédagogique des enseignants nouvellement recrutés, tout en tenant compte des observations et propositions de la base.
- ❑ La refonte proposée est '**légère**'. Elle a pris en compte les textes en vigueur, notamment :
 - ✓ les thèmes et leurs contenus n'ont pas été affectés,
 - ✓ les textes en vigueur concernant la période de stage des enseignants nouveaux.

Les Axes de la Réorganisation de la Formation :

Axe 1 : Organisation des thèmes en cycles :

la formation est divisée en 4 parties, chacune assurée en une semaine bloquée :

- 1. 2ème semaine de décembre : thèmes du groupe 1**
- 2. 4ème semaine de janvier : thèmes du groupe 2**
- 3. 3ème semaine de mars : thèmes du groupe 3**
- 4. 2ème semaine de mai : thèmes du groupe 4**

Pour l'année 2018-2019 le recrutement de **34 enseignants** est en cour. La formation ne peut commencer qu'une fois les PV d'installation de l'ensemble des enseignants sont signés.

Axe 2 : Evaluation et bilan de la formation

- A. Evaluation formative** : Chaque thème fera l'objet, la fin, d'un test par écrit sur 15 à 20 minutes. Il est organisé par le groupe d'EES concerné.
- B. Evaluation sommative** : organisée par l'EES dans des périodes définies en fonction de ses disponibilités.
- C. Bilan de la formation** : élaboré par l'EES concerné selon les canevas du MESRS. Il est envoyé au MESRS dans les délais fixés.

***Axe 3* : Regroupement des EES**

Les EES sont regroupés par conférence régionale pour :

- a. Mutualiser et échanger les expériences entre les EES,**
- b. Permettre à tous les EES de réaliser l'ensemble des 22 thèmes du programme,**
- c. Réduire les dépenses d'organisation.**

PROPOSITION DE REGROUPEMENT DES THEMES

Le regroupement des thèmes s'est fait sur la base suivante :

- ❑ 1er cycle de la formation :** Les thèmes à la portée de l'enseignant nouvellement recruté ;
- ❑ 2ème cycle de la formation :** Les thèmes exigeant une certaine connaissance de l'espace universitaire ;
- ❑ Deux thèmes,** pouvant être pris en charge sous forme d'ateliers le mois de juin.

CYCLE	Semaine	Nombre de thèmes	Nombre d'heures	A réaliser durant la
1^{er} cycle	1	5	28	2ème semaine de décembre
	2	5	26	4ème semaine de janvier
2ème cycle	1	4	30	3ème semaine de mars
	2	6	21	2ème semaine de mai
Ateliers	1	2	10	mois de juin sous la forme d'un atelier

Proposition de regroupement des **E**tablissements d'**E**nseignement **S**upérieur (EES) de la Conférence EST :

- **Lieu de regroupement : UFAS – Sétif1**
- **Etablissements regroupés : U.Setif1 –U. Setif2 – ENS(Sétif)**

Pour plus de détail, consulter le document préparé (septembre 2018) par la *Commission nationale de la formation pédagogique des enseignants nouvellement recrutés portant :*

- I. Regroupement d'EES**
- II. Priorisation des thèmes**
- III. Syllabus des thèmes de formation**
- IV. Documents pour les workshops**